

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Damase

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30, à la mairie située au 115 rue Saint-Etienne, Saint-Damase

Étaient présents madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Alain Robert, Yves Monast, Gaétan Jodoin, Yvon Laflamme et Claude Gaucher, tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Christian Martin.

Également présente Madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSTAT DE CONFORMITÉ :

2017-12-18 Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous et chacun des membres du Conseil conformément aux dispositions de la Loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-12-18 Les personnes présentes dans la salle, le cas échéant, profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil ou s'enquérir de l'évolution de certains dossiers.

Rés. 2017-189 **ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE POUR LE SERVICE DES INCENDIES;**

2017-12-18 CONSIDÉRANT que les effectifs au sein des pompiers volontaires de la municipalité sont insuffisants, par suite du départ de quelques pompiers;

CONSIDÉRANT la recommandation des officiers de la brigade du service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller Alain Robert, et résolu que, monsieur Jean-François Allard, soit engagé comme pompier volontaire au sein du service incendie de la municipalité à compter de ce jour;

ADOPTÉE

Rés. 2017-190 **DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE :**

2017-12-18 CONSIDÉRANT la démission présentée par monsieur Pierre-Luc Barré effective en date de ce jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de monsieur Pierre-Luc Barré;

QU'une lettre de remerciements soit adressée à monsieur Barré afin de souligner les années de services au sein du service des incendies de Saint-Damase et l'excellent travail réalisé.

ADOPTÉE

Rés. 2017-191

SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - PRÉSENTATION DU FORMULAIRE D'AIDE FINANCIÈRE : Dossier no 00026055-1 – 54017(16) - 2017-07-03-45

2017-12-18

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de présenter le formulaire approprié pour les travaux concernés, soit chemin Martel et rang de la Caroline;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par, monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire parvenir le formulaire dûment complété et totalisant une dépense nette de 153 605.14 \$ au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les routes pour un montant subventionné de 100 000 \$;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

QUE les pièces justificatives soient conservées pour une période de trois (3) ans, tel que précisé;

QUE la partie non subventionné de la municipalité soit payée à même le fonds général.

ADOPTÉE

Rés. 2017-192

ENGAGEMENT DU PERSONNEL SAISONNIER AU SERVICE DES LOISIRS POUR LA SURVEILLANCE ET LA PATINOIRE

2017-12-18

CONSIDÉRANT que le coordonnateur en loisirs doit s'assurer du personnel nécessaire à l'arrosage, l'entretien et la surveillance des patinoires pour la saison 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le coordonnateur en loisir à procéder à l'embauche du personnel suivant : M. Alexandre Gariépy et Madame Rosalie O'Callahan;

Que la rémunération soit fixée selon l'échelle salariale en vigueur.

ADOPTÉE

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-12-18 Les personnes présentes dans la salle profitent de cette seconde période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

Rés. 2017-193 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2017-12-18 Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu que l'assemblée soit levée à 19 h 38.

ADOPTÉE

Christian Martin, maire

Johanne Beauregard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière